

ANNEXE 1

MODÈLE DE RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

A. – Désignation du ou des bâtiments :

Localisation du ou des bâtiments :

Département :

Commune :

Adresse :

Lieudit :

Numéro de rue, voie :

Référence cadastrale :

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Type de bâtiment :

appartement maison individuelle

Nature du gaz distribué :

GN GPL Air propane ou butane

Distributeur

Installation alimentée en gaz OUI NON

B. – Désignation du client :

Désignation du client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

C. – Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom :

Prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro SIRET :

Désignation de la compagnie d'assurance :

Numéro de police et date de validité :

Certification de compétence délivrée par :, le

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée :

D. – Identification des appareils :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN kW	LOCALISATION	OBSERVATIONS : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesurés(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur...
(2) Non raccordé - Raccordé - Etanche.

E. – Anomalies identifiées :

POINTS DE CONTRÔLE N° (3)	A1 (4), A2 (5) ou DGI (6)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
(4) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.
(5) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (danger grave et immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs :

.....
.....
.....

G. – Constatations diverses :

.....
.....
.....

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement
de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le
Fait à, le
Nom : Prénom :
Signature de l'opérateur